

# Le Régime de retraite assurée d'entreprise de BMO Assurance<sup>MD</sup>



Comment obtenir la sécurité et  
la souplesse dont mon entreprise  
a besoin?



# Planifier la sécurité aujourd'hui tout en trouvant des liquidités pour l'avenir peut poser un défi.

La planification fiscale d'une entreprise peut être complexe, mais vos objectifs sont précis :

- investir de façon judicieuse
- réduire l'impôt que l'entreprise doit payer
- créer une source de liquidités
- contribuer à la protection de l'entreprise grâce à une assurance vie

Vous avez besoin d'un régime qui peut tenir compte de tous ces besoins – sans compliquer les choses!

## Il existe une solution

En collaboration avec votre conseiller en assurance, vous pouvez élaborer un Régime de retraite assurée d'entreprise de BMO Assurance. Ce régime peut vous aider à atteindre certains de vos objectifs financiers, notamment en transférant une partie des placements passifs de votre entreprise dans un cadre à l'abri de l'impôt, ce qui vous aidera à réduire considérablement la charge fiscale de votre entreprise<sup>1</sup>. De plus, ce régime repose sur une police d'assurance vie permanente qui procure à votre entreprise la protection dont elle a besoin ainsi que les liquidités nécessaires pour saisir des occasions d'affaires.

Grâce au Régime de retraite assurée de BMO Assurance, vous pourrez profiter des avantages suivants :

- croissance des dépôts en report d'impôt (après les frais) dans la police
- conversion des excédents imposables de votre entreprise en un excédent non imposable
- réduction des revenus futurs imposables vu que les actifs sont transférés dans un produit d'assurance vie à imposition différée
- accès à des fonds non imposables au moyen d'une marge de crédit auprès d'un tiers prêteur (ou d'un autre prêt)<sup>2</sup>
- moyen fiscalement avantageux de rembourser le prêt en utilisant le produit d'une police d'assurance vie permanente

## Exemple :

André est âgé de 45 ans et propriétaire de l'entreprise André Cie, qui a accumulé dans son entreprise un important surplus de 250 000 \$ faisant actuellement l'objet d'un taux d'imposition de 50 % sur la croissance du placement. Il a besoin d'une assurance vie pour régler l'impôt sur la succession lié à la valeur de son entreprise.

De plus, il est également à la recherche d'une méthode fiscalement avantageuse lui permettant de placer ce surplus et d'avoir l'esprit tranquille en sachant qu'il pourra plus tard obtenir des fonds qu'il pourrait utiliser comme source de revenu supplémentaire (ou à d'autres fins).

André est à la recherche d'un régime correspondant à ses besoins en matière d'assurance vie et offrant toute la souplesse financière voulue.

## Solution : Régime de retraite assurée d'entreprise de BMO Assurance







### Renseignements sur l'assurance :

- Dépôts planifiés : 25 000 \$ pendant 10 ans (montant tiré du surplus de l'entreprise)
- Personne assurée : André
- Titulaire de la police : André Cie
- Bénéficiaire : André Cie
- Produit : Vie entière Protection Patrimoine de BMO Assurance

### Autres renseignements :

- Valeurs projetées à :
  - un taux de rendement net de 4,50 % dans la police d'assurance vie entière
  - un taux de rendement net de 5,00 %<sup>3</sup> avant impôt de l'autre placement
  - Frais d'intérêt annuel de 5,50 % pour une marge de crédit obtenue auprès d'un tiers prêteur grâce à la cession en garantie de la police.
- Taux d'imposition personnel pour André : 50 % du revenu et 45 % des dividendes non déterminés

Après 20 ans, il est possible de céder en garantie la police d'assurance détenue par l'entreprise d'André pour obtenir un prêt qui pourrait lui procurer des revenus de deux façons :

Garantie	Emprunteur	Prêt annuel prévu	Fonds après impôt pour André (basée sur l'utilisation d'un prêt annuel)
 Police d'assurance détenue par une société	 André	 24 740 \$ pour 20 ans (65 à 84 ans)	Prêt personnel  24 740 \$
	 André Cie		Prêt obtenu par l'entreprise (dividende versé à André)  13 607 \$

Grâce à la solution d'assurance et à l'approche fondée sur un prêt personnel, au moment où la participation d'André dans l'entreprise est réalisée dans le cadre de sa succession, la solution d'assurance devrait offrir une meilleure valeur que si l'on investissait le surplus dans un autre placement imposable.



## Comparaison de valeurs

### Régime de retraite assurée d'entreprise de BMO Assurance comparé à un autre placement

	Assurance vie entière de BMO Assurance (repose sur l'hypothèse d'un taux de boni de rendement de 4,50 %)	Placement de rechange (taux de rendement annuel projeté du portefeuille de titres à revenu fixe de 5,00 %) <sup>4</sup>
Dépôts annuels	25 000 \$ pendant 10 ans	25 000 \$ pendant 10 ans
Fonds après impôt	24 740 \$ (dans l'hypothèse de prêts bancaires annuels contractés entre l'âge de 65 ans et 84 ans)	24 740 \$ (dans l'hypothèse de retraits du portefeuille faits entre l'âge de 65 ans et de 78 ans avec un dernier retrait de 3 494 \$ à 79 ans). Voir la remarque ci-après.
Valeur brute de la succession <sup>5</sup>	1 264 217 \$	0 \$
Solde du prêt bancaire accumulé <sup>5</sup>	902 867 \$	0 \$
Valeur nette de la succession <sup>5</sup> (déduction faite du prêt bancaire)	361 350 \$	0 \$

## Résultats obtenus grâce au Régime de retraite assurée d'entreprise de BMO Assurance

- Sur une période de dix ans, les actifs passifs de 250 000 \$ (après les frais) de la société André Cie s'accroîtront en report d'impôt dans la police, ce qui réduira l'impôt à payer de son entreprise.
- Si André cède en garantie la police détenue par l'entreprise pour obtenir un revenu personnel, il recevrait 24 740 \$ (après impôt) chaque année, entre l'âge de 65 et 84 ans. Cela ne tient pas compte des coûts possibles de gestion d'éventuels problèmes ayant trait à des avantages imposables ou à des avantages pour les actionnaires.
- Après son 85<sup>e</sup> anniversaire, il resterait 361 350 \$ à sa succession, même après le remboursement du solde impayé du prêt.
- Avec un placement non traditionnel, si les dépôts sont effectués et le même revenu après impôt est distribué, André ne serait en mesure de recevoir un revenu qu'entre l'âge de 65 ans et 78 ans (ainsi qu'un retrait restant de 3 494 \$ à 79 ans) après quoi la valeur du portefeuille s'épuiserait si bien qu'il ne resterait rien pour sa succession.

Le Régime de retraite assurée d'entreprise repose sur la planification fiscale de l'entreprise, qui peut être complexe. Plusieurs facteurs peuvent avoir une incidence sur la manière dont le régime est structuré pour vous et votre entreprise, et nous vous recommandons de les examiner avec votre conseiller en assurance et un avocat, un fiscaliste et un comptable.

## Notre engagement envers vous

BMO Société d'assurance-vie, une entité de BMO Groupe financier, est heureuse de pouvoir vous aider à combler vos besoins financiers. Nous nous sommes engagés à respecter et à protéger la confidentialité des renseignements personnels que vous nous confiez. Il importe que vous sachiez quels renseignements nous recueillerons, comment nous les utiliserons et qui pourra les consulter.

Pour connaître notre politique à cet égard, veuillez consulter la rubrique Confidentialité [bmoassurance.com](http://bmoassurance.com)

## Communiquons

Pour obtenir de plus amples renseignements sur BMO Assurance ou sur nos produits, veuillez communiquer avec votre conseiller en assurance ou avec nous :



**BMO Société d'assurance-vie**  
60 Yonge Street, Toronto (Ontario) M5E 1H5



1-877-742-5244



[bmoassurance.com](http://bmoassurance.com)

**BMO**  **Assurance**

**Ici, pour vous.**<sup>MC</sup>

<sup>1</sup> Certaines limites s'appliquent. Pour obtenir de plus amples renseignements, adressez-vous à votre conseiller en assurance.

<sup>2</sup> Selon l'interprétation actuelle de la Loi de l'impôt sur le revenu (Canada).

<sup>3</sup> Déduction faite des frais liés aux placements tels que les ratios des frais de gestion (RFG) du gestionnaire de fonds.

<sup>4</sup> Dans l'hypothèse où les revenus du fonds équilibré sont répartis de la façon suivante : 50 % d'intérêt, 30 % de dividendes, 10 % de gains en capital non réalisés et 10 % de gains en capital réalisés, ainsi que des frais d'homologation de 1,5 %. Les frais d'homologation ne s'appliquent pas au Québec.

<sup>5</sup> Valeurs affichées après le 85<sup>e</sup> anniversaire.

Remarque : Cet exemple est basé sur une police Assurance Vie entière Protection Patrimoine de BMO Assurance (La Vague 45.0) et ne présente que des résultats futurs projetés en fonction d'un ensemble d'hypothèses qui varieront au fil du temps.

L'information contenue dans cette publication ne constitue qu'un résumé de nos produits et services. Elle peut fournir des valeurs prévues établies en fonction d'un ensemble d'hypothèses. Les résultats réels ne sont pas garantis et peuvent varier. Veuillez vous référer au contrat de police d'assurance approprié pour obtenir des précisions sur les modalités, les avantages, les garanties, les exclusions et les restrictions. La police qui a été émise prévaut. Chaque titulaire de police a une situation financière qui lui est propre. Il doit donc obtenir des conseils fiscaux, comptables, juridiques ou autres sur la structure de son assurance, et les suivre s'il les juge appropriés à sa situation particulière. BMO Société d'assurance-vie n'offre pas de tels conseils à ses titulaires de police ni aux conseillers en assurance.

Le contenu de cette présentation provient de sources que nous croyons fiables; nous ne pouvons toutefois pas en garantir l'exactitude.

Assureur : BMO Société d'assurance-vie.

<sup>MC</sup>/<sup>MD</sup> Marque de commerce/marque de commerce déposée de la Banque de Montréal.

804F (2021/03/29)